

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq mars, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt-huit février précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 20

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON, Isabelle LOUBET GUELPA

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claire BARRIN, Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FRADIN, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 7

Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Benjamin DELOCHE à Nelly VEYRAT-DUREBEX, Jean-Michel DELOCHE à André PERRILLAT-AMEDE, Vincent HUDRY-CLERGEON à Philippe ROISINE, Pascale MEROTTO à Didier THEVENET, Chantal PASSET à Claude COLLOMB-PATTON, Gaëlle VERJUS à Rémi FRADIN

Absents : 4

Stéphane BESSON, Odile DELPECH-SINET, Hélène FAVRE BONVIN, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Didier LATHUILLE

DEL2024-023 - TABLEAU DES EFFECTIFS : MISE A JOUR, SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable du groupe de travail RH du 12 février 2024 ;

Vu les avis du Bureau des 20 et 27 février 2024 ;

Monsieur le Président rappelle qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs présenté en mars 2023 suite aux créations de postes, avancements de grade et promotion interne 2023.

Ce dernier doit également prendre en considération les dossiers proposés à la promotion interne et les avancements de grade 2024 suite à l'avis favorable du groupe de travail des ressources humaines en date du 12 février 2024.

En conséquence, les changements suivants sont proposés au tableau des effectifs 2023 présenté lors du Conseil communautaire du 7 mars 2023 (délibération n° 2023/011).

SUPPRESSIONS / CREATIONS DE POSTES

▪ Avancement de grade

- 2023 :
 - Suppression d'un poste à temps complet au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 2024 suite à la constitution de plusieurs dossiers :
 - Création d'un poste d'attaché principal à temps complet
 - Création de deux postes d'agent de maîtrise principal à temps complet
 - Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

▪ Promotion interne

- 2023 suite à la non-inscription des agents sur la liste d'aptitude :
 - Suppression du poste d'attaché à temps complet
 - Suppression d'un poste d'ingénieur à temps complet
 - Suppression d'un poste de technicien à temps complet
- 2024 suite à la constitution de plusieurs dossiers :
 - Création d'un poste d'attaché à temps complet
 - Création d'un poste d'ingénieur à temps complet
 - Création d'un poste de rédacteur à temps complet
 - Création d'un poste de technicien à temps complet

▪ Créations de poste en 2023/2024

- Création d'un poste permanent d'adjoint administratif à temps complet : conseiller(ère) France Services (délibération n° 2023/107)
- Création d'un poste permanent de rédacteur à temps complet : chargé(e) de gestion administrative et financière ASA – AFP – SIPB (délibération n° 2023/106)
- Création d'un poste permanent de technicien à temps complet : coordinateur(trice) sentiers (délibération n° 2023/105)
- Création d'un poste permanent de technicien à temps complet : responsable de service gestion des déchets (délibération n° 2023/032)
- Création d'un poste non permanent de rédacteur à temps non complet (17h30) : chargé(e) de communication et assistant(e) projet IAM (délibération n° 2024/010)

▪ Ajustements recrutement / remplacement (suppressions et créations)

- Suppression d'un poste à temps complet au grade de technicien et création d'un poste à temps complet au grade de technicien principal de 1^{ère} classe suite au recrutement d'un agent au poste de responsable de service gestion des déchets
- Suppression d'un poste à temps complet au grade de rédacteur et création d'un poste à temps complet au grade d'adjoint administratif suite à la mise en stage d'un agent : gestionnaire des transports scolaires

- Suppression d'un poste à temps complet au grade de rédacteur et création d'un poste à temps complet au grade d'adjoint administratif de 1ère classe : mobilité douce / instructeur
- Suppression d'un poste à temps complet au grade d'agent de maîtrise principal et création d'un poste à temps complet au grade d'adjoint technique suite au remplacement d'un agent parti en retraite : conducteur poids lourds
- Suppression d'un poste à temps complet au grade d'agent de maîtrise et création d'un poste à temps complet au grade d'adjoint technique suite au remplacement d'un agent parti : encadrant technique Chantier d'insertion
- Suppression d'un poste à temps complet au grade d'agent de maîtrise et création d'un poste à temps complet au grade d'adjoint technique suite au départ d'un agent à la retraite : agent de maintenance
- Suppression d'un poste à temps complet au grade d'agent de technicien et création d'un poste à temps complet au grade de rédacteur suite au recrutement d'un agent au poste de chargé de la communication.

Ce qui fait un total de 11 suppressions et 20 créations dont 5 nouveaux postes, 4 promotions interne, 4 avancements de grade et 7 ajustements suite aux recrutements

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 22/02/2023
POSTES PERMANENTS ET NON PERMANENTS

Secteur / Catégorie / Cadre Emploi	Nombre de postes	ETP Postes	ETP pourvus	Titulaire ETP pourvus	Non Titulaire ETP pourvus	Vacants ETP
Total général	57	55,16	48,36	34	14,36	6,8
Secteur administratif	24	23	19,2	11,2	8	3,8
Adjoint administratif territorial	6	6	5,8	4,8	1	0,2
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	1	0,8	0,8		0,2
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	1	0,8	0,8		0,2
Attaché	8	7	6	1	5	1
Rédacteur	5	5	4	2	2	1
Rédacteur principal de 2ème classe	1	1	0,8	0,8		0,2
Rédacteur principal de 1ère classe	2	2	1	1		1
Secteur emplois fonctionnels	1	1	1	1	0	0
Directeur général des services des communes 10 à 20.000 hab.	1	1	1	1		
Secteur social	1	0,8	0,8	0,8	0	0
Educateur territorial de jeunes enfants	1	0,8	0,8	0,8		
Secteur technique	31	30,36	27,36	21	6,36	3
Adjoint technique territorial	8	7,36	6,36	5	1,36	1
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	3	3	3		
Agent de maîtrise	5	5	5	4	1	
Agent de maîtrise principal	2	2	2	2		
Ingénieur	4	4	3	1	2	1
Ingénieur principal	1	1	1	1		
Technicien	5	5	4	2	2	1
Technicien principal de 2ème classe	1	1	1	1		
Technicien principal de 1ère classe	2	2	2	2		

TABLEAU DES EFFECTIFS MIS A JOUR AU 15/02/2024
POSTES PERMANENTS ET NON PERMANENTS

Secteur / Catégorie / Cadre Emploi	Nombre de postes	ETP Postes	ETP pourvus	Titulaire ETP pourvus	Non Titulaire ETP pourvus	Vacants ETP
Total général	66	64,66	51,2	37,2	14	13,46
Secteur administratif	29	28,5	21,4	15,4	6	7,1
Adjoint administratif territorial	8	8	5,8	5,8		2,2
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	1	1	1		0
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	2	2	1,8	1,8		0,2
Attaché	8	8	7	3	4	1
Attaché principal	1	1	0			1
Rédacteur	7	6,5	4	2	2	2,5
Rédacteur principal de 1ère classe	2	2	1,8	1,8		0,2
Secteur emplois fonctionnels	1	1	1	1		0
Directeur général des services des communes 10 à 20.000 hab.	1	1	1	1		0
Secteur social	1	0,8	0,8	0,8		0
Educateur territorial de jeunes enfants	1	0,8	0,8	0,8		0
Secteur technique	35	34,36	28	20	8	6,36
Adjoint technique territorial	11	10,36	10	5	5	0,36
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	1	0			1
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	3	3	3		0
Agent de maîtrise	3	3	3	3		0
Agent de maîtrise principal	3	3	1	1		2
Ingénieur	4	4	3	1	2	1
Ingénieur principal	1	1	1	1		0
Technicien	5	5	3	2	1	2
Technicien principal de 2ème classe	1	1	1	1		0
Technicien principal de 1ère classe	3	3	3	3		0

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau tableau des effectifs de la collectivité, tel que présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne exécution de cette délibération.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Didier LATHUILLE



Délibération transmise en Préfecture le 18 mars 2024

Publiée le 18 mars 2024